

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal..... 45

Membres en exercice..... 45

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance 44

Excusé.e.s 00

Absent.e.s..... 01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-02-08-F

Demande de subventions pour les travaux
de réhabilitation de l'église Saint-Germain
l'Auxerrois

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le **QUATRE FEVRIER** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT-NEUF JANVIER**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS.ES

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. LECOQ, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M.MATHIEU	a donné mandat à	M.BERTRAND
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme AMSELLEM-SIMONNET	a donné mandat à	Mme CHAMBRE MARTIN

ETAIT ABSENTE

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme KLOPP ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU les articles L2121.29, L2122.21, L2311.2 et 2331.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des travaux de consolidation et de réhabilitation de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques,

CONSIDERANT les résultats de l'étude confiée à un architecte des monuments historiques et le programme en 3 tranches de travaux retenu par les services techniques municipaux,

CONSIDERANT les possibilités d'aides financières consenties par la D.R.A.C. (Etat) et la Région d'Île-de-France,

CONSIDERANT qu'il appartient à la Municipalité, dans un souci de bonne gestion, de rechercher les subventions permettant de financer les projets votés par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la décision du Conseil municipal d'inscrire au budget les crédits concourant à la réalisation des projets faisant l'objet de demandes de subventions,

SUR avis de la Commission des Finances,

A LA MAJORITE

DECIDE

Par 39 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NAIT BAHLOUL, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme BOUHADA, M.CLERGET, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.GUYOT, M.BERTRAND, M. LECOQ, Mme AMSELLEM SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

Par 5 abstentions

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, Mme MICHEL, M.DAUMONT-LEROUX, Mme MARTINEZ

Article 1 : Approuve le montant de la première tranche des travaux estimés à 979.711€ HT et le plan de financement prenant en compte une demande de subvention à la D.R.A.C. d'Île-de-France de 351.790€ et du Conseil régional d'Île-de-France de 326.570€

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à déposer auprès des organismes presentis les demandes de subventions aux taux maximaux pour l'opération de consolidation et de réhabilitation de l'église Saint-Germain l'Auxerrois.

Article 3 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer toutes les conventions nécessaires pour l'octroi de ces subventions

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne

le 0-9 FEV. 2021

Publication

le 0-9 FEV. 2021

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,

